

## COMPTE-RENDU

Séance du 16 Janvier 2020

L' an 2020 et le 16 Janvier à 19 heures , le Conseil Municipal de Valence-en-Brie régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Valence-en-Brie sous la présidence de VAUCOULEUR Serge Maire

**Présents** : M. VAUCOULEUR Serge, Maire, Mmes : CHEDRI Timmy, JACQUES Chantal, REDON-JUMEAU Patricia, MM : AMANI Bastoi, BRUNEAU Gilles, JACQUET Daniel, MOAL Eric, TOUSSAINT Marc, VIEIRA José

Absent(s) ayant donné procuration : M. LENOIR Stéphane à M. AMANI Bastoi

Absent(s) : Mmes : GARCIA Elodie, PASSERARD Corinne, MM : LUZU Eric, RACINE Pierre

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 07/01/2020

**Date d'affichage** : 07/01/2020

**A été nommée secrétaire** : M. BRUNEAU Gilles

### **Objet des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

- Autorisation de passer des investissements avant le vote du budget 2020
- Demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural-année 2020
- Demande de subvention au titre des amendes de police année 2020

Le compte-rendu de la séance du 9 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

### **DELIB2020\_01 : Autorisation de passer des investissements avant le vote du budget 2020**

M. le Maire, expose à l'assemblée que conformément à la loi, au Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction budgétaire et comptable M14, et avant le vote du budget primitif, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses nouvelles d'investissement de l'exercice 2020 afin de permettre la section d'investissement de fonctionner avant le vote du budget Primitif 2020

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu l'article L1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorisent, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement de l'exercice 2020 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent selon la répartition du tableau ci-dessous, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ci-dessous, l'annexe de répartition.

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>C R E D I T S 2019</b>	<b>Crédits ouverts 2020</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>7 240.00</b>	<b>1 810.00</b>
20	202 – Frais doc. Urbanisme, numérisation	3 240.00	810.00
20	2031-Frais d'études	4 000.00	1 000.00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>475 525.42</b>	<b>118 881.36</b>
21	2117-Bois et forêts	20 000.00	5 000.00
21	21311 – Hôtel de ville	25 000.00	6 250.00
21	21312 – Bâtiments scolaires	2 700.00	675.00
21	21318 – Autres bâtiments publics	124 873.01	31 218.25
21	2135- Installation générale, agencements	77 936.97	19 484.24
21	2152-Installations de voirie	156 915.00	39 228.75
21	21534- Réseaux électrification	10 100.00	2 525.00
21	21538 – Autres réseaux	7 000.00	1 750.00
21	2158 – Autres matériels et outillages techniques	4 000.00	1 000.00
21	2182-Matériel de transport	38 000.00	9 500.00
21	2184 – Mobilier	4 000.00	1 000.00
21	2188 – Autres immobilisations corporelles	5 000.44	1 250.11

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : )

**DELIB2020\_02 : Demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural-année 2020**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural a pour objet :

- \* la fourniture et la pose sur l'ensemble des fenêtres de rideaux 100 % occultant et sécurité pour la somme de 3 690 € HT,
- \* la mise en place d'une VMC et d'une climatisation pour la somme de 16 623,23 € HT

pour l'espace petite enfance pour un montant global de travaux estimé à **20 313,23 € HT**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire et son échéancier.

**PRECISE** qu'aucune demande de subvention n'a été sollicitée auprès d'autres partenaires financiers.

Le Conseil Municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de signature de la convention.
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- s'engage à inscrire cette action au budget de l'année 2020,
- à ne pas dépasser 70 % de subventions publiques.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : )

**DELIB2020\_03 : Demande de subvention au titre des amendes de police année 2020**

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour des travaux de voirie en matière de sécurité routière.

Pour l'année 2020, M. Le Maire propose de présenter un dossier relatif à la réalisation d'un plateau surélevé rue Henri PELLE pour le montant de 9 961,09 € HT soit 11 953,31 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite à l'unanimité une subvention au titre des amendes de police pour la réalisation d'un plateau surélevé rue Henri PELLE auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne pour financer ces travaux en 2020.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : )

Départ de M. José VIEIRA

**Questions diverses :**

M. le Maire fait lecture d'un mail reçu de la Communauté de Communes Brie des Rivières et châteaux concernant la mise en place d'une convention avec l'association ACTIOM pour la

mutualisation d'une mutuelle sur le territoire de la communauté de communes. Deux réunions publiques vont être organisées pour présenter cette convention : une au Châtelet-en-Brie et une autre dans le nord du département.

19h30 : arrivée de M. Pierre RACINE

M. le Maire reprend la parole. Cette information sera à diffuser aux administrés.

Mme CHEDRI prend la parole et indique que ce type de mutualisation est de plus en plus proposé par de grandes communes.

**Travaux ruelle des heureux** : ils sont terminés et bien réalisés. M. le maire suggère de poser une rampe au milieu de la ruelle afin de pouvoir se tenir lors de la montée ou de la descente de celle-ci.

**Branchements plombs** : les travaux ont commencé. Quelques petits problèmes de circulation le matin.

M. le Maire indique que le mois de janvier est la période des vœux. Ceux de la commune se sont bien passés. Mme REDON-JUMEAU précise qu'ils étaient très émouvants.

Mme CHEDRI indique que les vœux de la Communauté de Commune auront lieu le mardi 21 janvier 2020.

M. le Maire informe que les vœux de M. THIERIOT auront lieu à la fin du mois de janvier 2020 à la salle des fêtes à Pamfou.

La galette des Rois des Anciens aura lieu le lundi 27 janvier 2020 à 14h45, salle des fêtes. Les enfants de la classe de Mme ARGANT seront présents.

#### **Tour de table :**

Mme CHEDRI informe le conseil municipal qu'elle est déçue par le bulletin municipal de janvier 2020. En effet, Mme Chédri a remis au lycée début décembre 2019 la maquette du bulletin pour une distribution début janvier 2020. Cependant suite aux grèves, la remise du bulletin par le lycée a pris 3 semaines de retard. La mise en page ne respecte pas les règles de conception dans l'édition. Mme Chédri pense que ce n'est pas une bonne idée de faire le bulletin municipal par le lycée malgré que le coût soit moins élevé. Sa distribution est prévue ce week-end.

M. AMANI informe le conseil municipal qu'il y aura une soirée théâtre à la salle des fêtes le samedi 29 février 2020. Concernant le cachet de la troupe, M. Amani indique qu'il y a deux possibilités : soit le versement de 200 € par la commune ainsi l'entrée sera gratuite, soit l'entrée est payante et la troupe garde la recette.

M. Amani indique que les galettes des rois sont réservées. Il ne restera plus qu'à communiquer au boulanger le nombre de personnes participantes.

M. RACINE : un dépôt sauvage a été signalé dans la rue verte (pot de peinture, etc). Avant qu'il soit ramassé, M. le Maire demande que ce dépôt soit d'abord regardé par le service technique afin de voir s'il est possible de trouver des indices concernant l'auteur du méfait.

M. Racine reprend la parole et indique que le bassin d'eau du lotissement Le Val Javot est plein d'eau et qu'il devient dangereux pour les enfants car il n'est pas clôturé. M. le Maire

explique que le lotissement étant privé, il faut que les habitants s'adressent à leur syndicat car cette clôture reste à leur charge.

M. Racine s'excuse de son retard.

M. Racine demande à M. le Maire toutes les autorisations afin que l'association Little Evan puisse organiser le saut à l'élastique le week-end du 28 et 29 mars 2020.

*M. TOUSSAINT* : indique que des parents en véhicule empruntent la rue Jean Haderer pour chercher leurs enfants à la sortie de l'école et ce malgré l'interdiction municipale. M. le Maire explique que les parents empruntent la rue surtout le soir car le matin, les agents techniques mettent des barrières et filtrent la circulation des véhicules.

Mme Redon-Jumeau demande qu'un mot soit mis dans les cahiers de liaison des enfants. M. le Maire répond qu'il vaut mieux faire venir les gendarmes. Ils ont déjà verbalisé un véhicule stationné sur le bateau situé à côté de la mairie.

*M. BRUNEAU* : sera présent à la réunion de la commission d'appel d'offres de la communauté de communes relative à la liaison froide pour le RPI. Le RPI ne pourra pas intégrer le marché avant 4 ans mais le syndicat va procéder à un appel d'offre afin de pouvoir profiter de tarifs plus bas.

*Mme JACQUES* : indique que le bus du collège arrive un peu trop juste au collège Rosa Bonheur le matin. M. le Maire indique qu'il faut se rapprocher du président du Syndicat des transports du collège Rosa Bonheur.

Avant de fermer la séance, M. le Maire indique que la prochaine réunion de conseil devrait avoir lieu vers mi-février pour le vote du compte administratif.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à dix-neuf heure cinquante-cinq minutes.

En mairie, le 20/01/2020

Le Maire

Serge VAUCOULTEUR

